Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-135-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

N° 2020-135

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 9 Octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 17 Octobre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2020-128 puis pouvoir à Mme PERRON et revenu au point n° 2020-135), Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-126 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-135-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Absents ayant donné procuration : 4

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - DÉMARCHES QUARTIERS
Dotation Politique de la Ville (DPV).
Signature de l'avenant à la convention prorogeant le délai de commencement d'exécution de l'opération "travaux de rénovation du Groupe Scolaire Victor Hugo (QPV Parc de la Noue)" bénéficiant d'une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2018.
Délibération n° 2020-135

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22,
Vu les articles L.2334-40, 2334-41, R.2334-36 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 et notamment son article 11,
Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le Gouvernement pour l'utilisation des crédits de la Dotation Politique de la Ville (DPV),
Vu la note d'information interministérielle n° INTB1806689N du 6 avril 2018 arrêtant la liste des communes éligibles à la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour 2018 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de 25 324 498 € en 2018,
Vu la convention du 21 novembre 2018 portant attribution de subvention à la Ville de Villepinte au titre de la DPV 2018 pour un montant de 450 000 € pour l'opération "Travaux de rénovation du Groupe Scolaire Victor Hugo (QPV Parc de la Noue),
Vu la demande de prolongation du délai de commencement des travaux présentée par la Ville de Villepinte du 16 juillet 2020,
Vu le courrier de la Préfecture de Seine-Saint-Denis en date du 08 septembre 2020 portant notification de l'avenant à la convention prorogeant le délai de commencement d'exécution de l'opération "travaux de rénovation du groupe scolaire Victor Hugo (QPV Parc de la Noue)" bénéficiant d'une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2018,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-135-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que les travaux de rénovation du Groupe Scolaire Victor Hugo auraient dû commencer avant le 21 novembre 2020. Cependant ces travaux ont pris du retard, s'inscrivant dans le projet de Renouvellement Urbain du Parc de la Noue, la Municipalité a priorité le dépôt et l'instruction de la demande de subvention ANRU,

Considérant la sollicitation de la Ville de Villepinte auprès de la Préfecture de Seine-Saint-Denis pour une prorogation du délai de commencement des travaux présentée le 16 juillet 2020,

Considérant la réponse favorable de la Préfecture de Seine-Saint-Denis de proroger d'un an le délai pour débuter l'opération visée,

Après avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame VERTÉ,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'avenant à la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,
FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
VILLEPINTE, le 17 Octobre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-135-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE - DEMARCHES QUARTIERS

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-135

Conseil Municipal du 17 Octobre 2020

RAPPORTEUR : Madame VERTÉ

OBJET : V - POLITIQUE DE LA VILLE - DEMARCHES QUARTIERS
1 - Dotation Politique de la Ville (DPV).
Signature de l'avenant à la convention prorogeant le délai de commencement d'exécution de l'opération "travaux de rénovation du Groupe Scolaire Victor Hugo (QPV Parc de la Noue)" bénéficiant d'une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2018.

Le Groupe Scolaire Victor Hugo, situé au Parc de la Noue (quartier Politique de la Ville entrée en 2015) comprend une école maternelle (11 classes), une école élémentaire (18 classes), la restauration scolaire, un gymnase et des logements communaux. Ce groupe a été construit en 1962. Depuis, les bâtiments se sont dégradés et la Municipalité, très engagée dans la transition énergétique, a décidé d'entreprendre un audit énergétique des bâtiments et du gymnase. Aux termes de ce diagnostic, il apparaît que le Groupe Scolaire est classé dans la catégorie énergivore.

La Municipalité s'est inscrite dans un projet ANRU 2 (PRIR) pour le quartier Parc de la Noue. Par ailleurs, un plan de sauvegarde des copropriétés dégradées est en cours concernant le volet habitat. Enfin, la Ville instruit actuellement un dossier afin de bénéficier d'une opération labellisée ORCOD-IN.

Par convention initiale du 21 novembre 2018, la Commune de Villepinte a bénéficié d'une subvention pour l'opération "Travaux de rénovation du Groupe Scolaire Victor Hugo (QPV Parc de la Noue) dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2018. Le montant obtenu est de 450 000 €.

Selon l'article R 2334-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, les travaux auraient dû commencer avant le 21 novembre 2020. Cependant, ces travaux ont pris du retard car le projet s'inscrit dans l'opération de renouvellement urbain de ce quartier. De ce fait, la Municipalité a priorisé le

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-135-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

dépôt et l'instruction de la demande de subvention ANRU. Le commencement du marché de conception ne pouvait donc débuter qu'à partir de septembre 2020 dans la mesure où ce dernier est lié à l'obtention de cette subvention.

Au vu de ces éléments apportés, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, par un courrier en date du 08 septembre 2020, après sollicitation, a décidé de répondre favorablement à la demande de la Municipalité de proroger d'un an le délai pour débuter cette opération.

Ainsi, les travaux faisant l'objet de la subvention devront commencer avant le 21 novembre 2021 et être achevés dans un délai de 4 ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution des travaux.

C'est dans ce cadre qu'est soumis à l'Assemblée Délibérante un avenant à la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018.

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant à la convention attributive de subvention au profit de la Commune de Villepinte accordée au titre de la Dotation Politique de la Ville (2018) prorogeant d'un an le délai pour débuter les travaux de rénovation du groupe scolaire Victor Hugo, à compter du 21 novembre 2021 et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-135-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

AVENANT

A LA

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 et notamment son article 11 ;

Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le gouvernement pour l'utilisation des crédits de la dotation politique de la ville pour l'année 2018 ;

Vu la note d'information interministérielle n° INTB1806689N du 6 avril 2018 arrêtant la liste des communes éligibles à la dotation politique de la ville pour 2018 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de 25 324 498,00 € en 2018 ;

Vu la convention du 21 novembre 2018 portant attribution de subvention à la ville de Villepinte au titre de la DPV 2018 pour un montant de 450 000 euros pour l'opération « ***travaux de rénovation du groupe Victor Hugo (QPV Parc de la Noue)*** » ;

Vu la demande de prolongation du délai de commencement des travaux présentée par la ville de Villepinte du 16 juillet 2020 ;

Sur proposition du préfet de la Seine-Saint-Denis :

ENTRE

L'Etat, représenté par le préfet de la Seine-Saint-Denis
d' une part,

et

La commune de Villepinte

représentée par Madame la maire,
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-135-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Article 1

Le présent avenant proroge d'un an le délai de commencement du projet subventionné intitulé « ***travaux de rénovation du groupe Victor Hugo (QPV Parc de la Noue***» à compter du 21 novembre 2020. Il devra répondre aux conditions inscrites dans la convention DPV 2018 du 21 novembre 2018.

Fait à, Bobigny
Le 08 SEP. 2020

Pour l'Etat
Le préfet de Seine-Saint-Denis

Georges-François LECLERC

Pour la commune
La maire de Villepinte,
Conseiller départemental de la
Seine-Saint-Denis,

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine-St-Denis)

Martine VALLETON